

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL182

présenté par
M. Belot, rapporteur

ARTICLE 41

Après l'alinéa 27, insérer l'alinéa suivant :

« 5° Au second alinéa de l'article L. 526-11, les mots : « ou du 1° de l'article L. 311-4 » sont supprimés. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.